

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 26 mars 2021

Département de l'Isère sous surveillance renforcée

Le ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé hier, jeudi 25 mars 2021, que le département de l'Isère était placé sous surveillance renforcée en raison de la recrudescence des cas de contamination par la COVID-19.

En effet, ces derniers jours les indicateurs sanitaires du département de l'Isère se sont dégradés.

A ce jour, le taux d'incidence dans le département de l'Isère est de 264,4 cas pour 100 000 habitants. Cela constitue une hausse de 9 points en une semaine. Le taux de positivité est, quant à lui, de 8,4 %. Par ailleurs, 638 personnes sont actuellement hospitalisées, dont 75 en réanimation.

Afin de freiner la propagation du virus et d'inverser l'évolution de la courbe, le préfet de l'Isère a décidé de prendre de nouvelles mesures de protection, par arrêté préfectoral du 26 mars 2021.

Ainsi, à compter de samedi 27 mars 2021 à 00h00 :

- le port du masque de protection est obligatoire pour toute personne de 11 ans ou plus sur la voie publique et dans l'espace public dans les communes **de plus de 2 000 habitants** du département de l'Isère ;

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- la consommation d'alcool est interdite sur les voies et espaces publics, tous les jours, entre 18h00 et 06h00 dans tout le département de l'Isère, et à partir de 12h00 dans la commune de Grenoble.

De plus, à compter du mercredi 31 mars 2021, 00h00, les magasins de vente et centres commerciaux, comportant un ou plusieurs bâtiments dont la surface commerciale utile cumulée **est supérieure ou égale à 10 000 m²**, ne pourront plus accueillir de public (cela concernait les établissements de 20 000 m² jusqu'alors).

Au-delà des mesures réglementaires présentées ci-dessus, le préfet tient de nouveau à appeler à la responsabilité de chacun. Cet effort collectif est indispensable pour enrayer la propagation du virus et ne pas avoir à prolonger, voire à durcir encore ces mesures.

**Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01